ABONDANCE
Société par actions simplifiée au capital de 1 500 euros
Siège social : 11, boulevard Jean Moulin
65000 TARBES
849 492 228 RCS TARBES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 18 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le dix-huit novembre,
A douze heures,

La Société BARAKA, Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 4 750 000 euros, ayant son siège social 20, rue du Milan Noir, 40660 MOLIETS ET MAA, actuellement immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TARBES sous le numéro 903 750 669 mais en cours de transfert au Registre du commerce et des sociétés de MONT DE MARSAN, représentée par Madame Sandrine BEKSTEIN, en sa qualité de Gérante, Associée Unique et Présidente de la société ABONDANCE,

A pris les décisions suivantes relatives :
- au transfert du siège social,
- à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique décide de transférer le siège social du 11, boulevard Jean Moulin, 65000 TARBES au 20, rue du Milan Noir, 40660 MOLIETS ET MAA à compter du 30 novembre 2025.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique, en conséquence de la décision précédente, décide de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

« Le siège social est fixé : 20, rue du Milan Noir, 40660 MOLIETS ET MAA ».

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associée Unique
Pour la société BARAKA
Madame Sandrine BEKSTEIN